



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2010

À une séance ordinaire tenue le 6 décembre 2010, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

M. André Sévigny, conseiller n° 5 - absent

La directrice générale atteste que plus de 5 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. PIIA patrimoine – 126, rue Principale
- b. PIIA patrimoine – 42, rue Chainé
- c. PIIA zones commerciale et industrielle – 130, rue Industrielle
- d. Dérogation mineure – 96, rang des Moulanges
- e. Dérogation mineure – 30, rue des Merles
- f. Dérogation mineure – 50, rue des Bouleaux
- g. Dérogation mineure – Lot 4 492 903, rang Bois-Joly
- h. PIIA affichage et dérogation mineure – 481, Route 273

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Engagement de la firme Pierre Beaulieu cheminement stratégique – Centre sportif
- b. Demande d'aide financière pour la politique familiale

9. SERVICE DES INCENDIES

- a.

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Avis de motion – règlement d'emprunt sur le traitement des eaux usées
- b. Cession de terrain – rue des Tourterelles
- c. Décompte progressif n° 2 – rues Côté et Gingras



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Subvention de 500 \$ au 127^e Groupe Agapogil
- b. Acceptation de l'offre de la Caisse du Cœur de Lotbinière – emprunt de 144 400 \$
- c. Refinancement – règlement d'emprunt n^o 527-2005 pour la réfection de l'intersection de la route 273 et la rue Laurier
- d. Avis de motion - règlement 646-2010 ayant pour effet de décréter les taxes et l'adoption du budget 2011
- e. Avis de motion - règlement 647-2010 ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout et la tarification de l'eau au compteur 2011
- f. Avis de motion - règlement 648-2010 ayant pour effet d'établir les tarifs pour la cueillette des ordures ménagères et la récupération pour l'année financière 2011

12. ADMINISTRATION

- a. Renouvellement des assurances municipales
- b. Adoption d'une politique de gestion contractuelle
- c. Prêt de la salle communautaire à la Corporation des aînés
- d. Prêt de la salle communautaire pour la Corporation de Solidarité en sécurité alimentaire de Lotbinière
- e. Exemption de taxes pour l'Association des personnes handicapées de Lotbinière
- f. Quote-part pour le transport adapté Lobicar pour l'année 2011
- g. Résolution d'appui à la Coalition pour le maintien des comtés en région

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2011
- b. Réception des déclarations des intérêts pécuniaires des élu(e)s
- c. Avis de motion – règlement sur la rémunération des élus et abrogeant le règlement 505-2004

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14836-12-2010
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14837-12-2010
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Novembre

Ginette Moreau Daigle	1 790.32 \$
Léopold Rousseau	839.08 \$
Jean-Pierre Lamontagne	839.08 \$
Jonathan Moreau	839.08 \$
André Sévigny	839.08 \$
Julie Rousseau	839.08 \$
Bernard Ouellet	839.08 \$
Martine Couture	5 917.66 \$
Cathy Bergeron	3 266.91 \$
Martin Miller	1 754.84 \$
Renault Lepage	5 440.11 \$
Dany Lamontagne	4 232.70 \$
Linda Fortin	2 072.80 \$
Membres du conseil et cadres	29 509.82 \$
Employés voirie et bureau	49 628.23 \$
Service de sécurité incendie	6 014.72 \$
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	3 540.00 \$
Personnel de la SAAQ	6 185.61 \$
Total des salaires bruts payés pour novembre 2010 :	94 878.38 \$

Comptes payés - Novembre

SSQ Groupe financier	Assurances collectives	6 069.14 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	741.00 \$
Association de Ringuette de Lotb.	Commandite	250.00 \$
Hockey mineur	Commandite pour album souvenir	60.00 \$
Hockey mineur	Subvention	9 400.00 \$
Opération Nez Rouge	Subvention	100.00 \$
Place aux jeunes Lotbinière	Subvention Gala JeunExcellence	100.00 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	462.50 \$
Annie Chabot	Remb. dépôt salle	100.00 \$
Hamel Construction inc.	Remb. dépôt salle	50.00 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	167.90 \$
S.A.A.Q.	Permis spécial pour gratte d'hiver	167.00 \$
Maison des Jeunes	Subvention	1 846.85 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 081.67 \$
Sonic	Huile à chauffage - garage	2 411.16 \$
Postes Canada	Frais de poste Apollinairois	346.71 \$
SADC Lotbinière	Inscription déjeuner-conférence	50.00 \$
André Olivier, Karina Boucher	Remb. de taxes payées en trop	393.04 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	40.75 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 136.45 \$
Petite caisse	Renflouement	227.60 \$
CARRA	Cotisation mensuelle	1 222.73 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle	700.46 \$
Postes Canada	Frais de poste Apollinairois spécial	346.71 \$
Diane Demers	Remb. dépôt salle du Conseil	56.44 \$
Hydro-Québec	Électricité	25.65 \$
L'Impériale	Essence et diesel	6 492.06 \$
Mike Télus	Appareils Mike	174.30 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 nov. au 21 déc.	467.31 \$
Total des comptes payés pour le mois de novembre 2010 :		38 687.43 \$



Comptes payés Service des Loisirs - Novembre

Raphaël Cayer	1 ^{er} prix pour exposition de photos	175.00 \$
Nicole Sanschagrin	2 ^e prix pour exposition de photos	75.00 \$
Christyane Daigle	3 ^e prix pour exposition de photos	50.00 \$
École des Quatre-Vents	Location du gymnase	429.88 \$
Isabelle Hallé	Remboursement de soccer (père entraîneur)	70.00 \$
Julie Montminy	Remboursement camps de Portneuf	20.00 \$
Mélanie Bergeron	Remboursement aérobic	58.58 \$
Mélanie Bergeron	Remboursement circuit extérieur	85.00 \$
Michelle Ratelle	Remboursement step et aérobic	145.00 \$
Louiselle Therrien	Remboursement body design	35.00 \$
Geneviève Masse	Remboursement circuit extérieur	28.00 \$
Aline St-Gelais	Remboursement abdos-dos	21.00 \$
Sinaction	Services professionnelles	507.93 \$
Club FADOQ les Alouettes	Location de salle	750.00 \$
Studio l'Hypnose	Cours de danse	89.25 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de novembre 2010 :		2 539.64 \$

Comptes à Payer - Novembre

Aide informatique G. Gosselin inc.	Office 2010	1 441.41 \$
Alimentation Beauchêsne	Eau de source	31.95 \$
Banlieue Ford	Entretien de véhicules	44.60 \$
Batteries du Québec inc.	Batterie éclairage d'urgence	13.49 \$
Cathy Bergeron	Frais de déplacement	187.65 \$
Béton Laurier inc.	Travaux de mise aux normes	14 380.29 \$
Bi-Sports	Plaque retraite d'une employée	62.08 \$
Boivin & Gauvin inc.	Équipement incendie	998.39 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Accessoires	106.38 \$
BuroPlus	Papeterie	270.12 \$
Caisse du Cœur de Lotbinière	1 ^{er} versement	60 301.93 \$
Carquest	Entretien de véhicules	318.95 \$
Laurent Cayer	Remb. chaussures de sécurité	181.28 \$
Centre Lavertu Honda	Équipement garage	63.36 \$
CGER	Location camion ordures - octobre	7 273.67 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasies et incinérations	174.96 \$
Commerçants de la Chaudière	Frais transport de colis (Dicom)	51.74 \$
CRÉ	Colloque	75.00 \$
Coop Seigneurie	Pièces	130.43 \$
COMBEQ	Formation	530.51 \$
Christian Côté	Remb. écart frais bottes de travail	31.28 \$
Côme Côté	Remboursement ambulance	196.75 \$
Claudette Couture	Formation	56.10 \$
Martine Couture	Remb. cadeau retraite Gertrude	124.14 \$
DDACE	Transmission 10 roues	2 075.73 \$
Desharnais Centre du camion	Réparation	48.77 \$
Les Éditions Chaudet	Publication de l'offre d'emploi SAAQ	243.81 \$
Entreprises Jacques Gingras inc.	Thermos	253.04 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	1 299.87 \$
Entreprise Robert Demers	Joint et peinture	512.45 \$
Envir'eau Puits	Honoraires professionnels	2 460.68 \$
EIRS Alarme	Surveillance 3 mois	52.49 \$
Équipement de sécurité du Québec	Manteaux et pantalons	1 109.30 \$
Équipements Sigma inc.	Pièces	196.03 \$
Essor	Ranger 2010	115.50 \$
Exova	Analyses d'eau	441.34 \$
Fédération qué. des municipalités	Frais de transport	15.35 \$
Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	129.00 \$



Fortier 2000 ltée	Mise aux normes	3 570.68 \$
Fortin Sécurité Médic	Renflouement trousse de secours	98.93 \$
Gaétan Bolduc & associés inc.	Rép. agitateur et aérateur en location	6 021.62 \$
Garage Germain Rousseau	Pose de pneu	36.12 \$
Gestion A. Laviolette inc.	Honoraires professionnels	1 000.00 \$
Groupe Casa	Évaluation terrain	773.19 \$
Groupe Giroux	Piquetage mise aux normes	677.25 \$
Jacques Caron St-Jean-Port-Joli	Produits d'entretien	548.77 \$
Jean Coutu	Décorations de Noël	164.65 \$
Jean-Pierre Delisle	Travaux chemin Bourret	1 975.31 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	320.00 \$
Stéphane Laroche	Remb. chaussures de sécurité	181.28 \$
L. Delisle inc.	Divers travaux	1 504.06 \$
Lettrage Rémi Gagné	Lettrage	259.61 \$
Linde	Location bouteille	24.16 \$
Location LPL inc.	Équipement - voirie	77.02 \$
Lubrifiants Lubtek	Huile à moteur	112.77 \$
Macpek	Roues	226.16 \$
Marché Veilleux	Achats pour réunion et fête de Noël	632.29 \$
Mini Moteurs R.G.	Pièce pour 4 roues	120.77 \$
Ginette Moreau	Frais de déplacement	165.80 \$
MRC Lotbinière	Quote-part	37 668.58 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	4 875.62 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendie	271.04 \$
Newalta	Vidange des boues des étangs	176 683.54 \$
Normand Côté, électricien	Ballast	91.79 \$
Papeterie Lobi. enr.	Cartouche d'imprimante	27.31 \$
Photographie Julie Laroche	Mosaïque	450.00 \$
Pitney Works	Cartouche d'encre pour timbreuse	93.74 \$
Pitnew Bowes	Location compteur timbreuse	153.64 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	69.29 \$
Plania	Consultation urbanistique	90.30 \$
Poly-Énergie	Réparation de luminaire	95.95 \$
PG Solutions	Séminaire et soutien informatique	586.95 \$
Protection incendie PC	Recharges, inspection, air pack	201.18 \$
Groupe Puitbec	Recherche en eau	2 144.63 \$
Québec municipal	Renouvellement adhésion annuelle	564.38 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Mise aux normes, pièces et acces.	20 882.36 \$
Ray-Car	Pierre concassée	18 834.63 \$
Réal Huot	Mise aux normes	1 186.18 \$
Regroup. des personnes aidantes	Soirée hommage, 20 ^e anniversaire	20.00 \$
Réparation d'outils R. Martel inc.	Réparation grinder	17.71 \$
Réseau biblio.	Volume perdu	9.88 \$
Réso Tel	Casque d'écoute et programmation	465.05 \$
Ruralys	Adhésion	80.00 \$
Service d'incendie en commun	Bunker usagé	710.00 \$
Services Frimas	Maintenance	389.60 \$
Services Jag	Vérification mécanique annuelle	129.81 \$
Signal Services	18 enseignes "pas de colportage"	269.77 \$
SNC Lavalin	Honoraires - étang (MBBR)	10 384.50 \$
Tessier Récréo-Parc	Fermeture du jeu d'eau	479.72 \$
Tremblay, Bois, Mignault, Lemay	Cour municipale de Lotbinière	530.51 \$
Gérald Trottier	Remb. écart sur bottes de sécurité	50.00 \$
Uniforme Tecnic	Manteaux et broderie	124.74 \$
Veolia	Nettoyer réseau d'égout	6 609.66 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage	1 589.28 \$
Wurth	Produits d'entretien	444.54 \$
Xérox	Photocopieur	2 145.36 \$

Total des comptes à payer pour le mois de novembre 2010 : 403 911.50 \$



14838-12-2010
point no 6

TRANSFERTS DE CRÉDITS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les crédits suivants soient transférés et que les comptes ci-après énumérés soient renfloués.

LES DÉPENSES	DÉBIT	CRÉDIT
ADMINISTRATION		
ÉLUS - FRAIS DE DÉPLACEMENT	400.00 \$	
ELUS - ALIMENTS, REPAS, FLEURS		400.00 \$
ADM. DEPENSES DE COMMUNICATION	1 000.00 \$	
ADM. - SERV. PROFES. - COMPTABLES	530.00 \$	
ADM. - ASSURANCES	800.00 \$	
ADM. - LOC. MACH/OUTILLAGE & EQUIP.	2 000.00 \$	
ADM. - ENT. & REP. BATIMENT & TERRAIN	2 800.00 \$	
ADM. - ENT. & REP. MACH/OUT. & EQUIP	4 400.00 \$	
ADM. - ALIMENTS, REPAS, FLEURS	62.00 \$	
ADM. - FRAIS POSTE & TRANSPORT		2 000.00 \$
ADM. - SERV. PROF. - SCIENTI. & GENIE		1 000.00 \$
ADM. - SERV. PROF. - JURIDIQUES		4 500.00 \$
ADM. - BENEVOLES, PARTY NOEL		2 200.00 \$
ADM. - FOURNITURE DE BUREAU		1 892.00 \$
P. FRANCOEUR - RÉMUNÉRATION	1 600.00 \$	
P. FRANCOEUR - REER COLLECTIF	100.00 \$	
P. FRANCOEUR - CONT. EMPLOYEUR	200.00 \$	
P. FRANCOEUR - C.S.S.T.	50.00 \$	
P. FRANCOEUR - ASS. COLLECTIVE	100.00 \$	
P. FRANCOEUR - ENT & REP. BATIMENT	725.00 \$	
P. FRANCOEUR - ENT. & REP. EQUIP.	300.00 \$	
P. FRANCOEUR - PIÈCES & ACCESSOIRES		1 000.00 \$
ADM. - ÉLECTRICITÉ		1 075.00 \$
ADM. ASSURANCE (DÉDUCTIBLE)		1 000.00 \$
S.A.A.Q. - FRAIS DE BANQUE	100.00 \$	
S.A.A.Q. - ASSURANCES		100.00 \$
TOTAL-ADMINISTRATION	15 167.00 \$	15 167.00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
POMPIERS - POSTE & TRANSPORT	25.00 \$	
POMPIERS - ENT. & REP. VEHICULES	21 000.00 \$	
POMPIERS - ENT. & MACH/OUT. & EQUIP.	2 200.00 \$	
POMPIERS - PIECES & ACCESSOIRES	700.00 \$	
POMPIERS - ELECTRICITÉ	400.00 \$	
POMPIERS - DEP. DE PUBLI. & INF.		500.00 \$
POMPIERS - SERV. SCIENT. & GENIE		1 000.00 \$
POMPIERS - SERVICES RENDUS		8 000.00 \$
POMPIERS - VISITE PREVENTIONNISTE MRC		4 800.00 \$
POMPIERS - LOC. MACH/OUTIL. & EQUIP.		1 500.00 \$
POMPIERS - RÉMUNÉRATION		8 525.00 \$
TOTAL SÉCURITÉ INCENDIE	24 325.00 \$	24 325.00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
VOIRIE- ALIMENTS	25.00 \$	
VOIRIE - HUILE A CHAUFFAGE	1 000.00 \$	
VOIRIE - VETEMENTS	450.00 \$	
VOIRIE - DEDUCTION	1 000.00 \$	
VOIRIE- FORMATION		1 100.00 \$
VOIRIE - DEP. PUBLI. & INFORMATION		1 375.00 \$
ECLAIRAGE - ÉLECTRICITÉ	3 000.00 \$	
ECLAIRAGE - ENT. & REP. MACH/OUTIL & EQUIP.		3 000.00 \$
SIGNALISATION - FEUX CLIGNOTANTS	100.00 \$	
SIGNALISATION - PIÈCES & ACCESSOIRES		100.00 \$
TOTAL VOIRIE MUNICIPALE	5 575.00 \$	5 575.00 \$
APPROVISIONNEMENT - TRAITEMENT D'EAU		
TRAITEMENT EAU - ENT. & REP, BATIMENT	1 000.00 \$	
TRAITEMENT EAU - ESSENCE	1 000.00 \$	
TRAITEMENT EAU - PRODUITS CHIMIQUES	1 500.00 \$	
TRAITEMENT EAU - SERV. SCIENT. & GENIE		3 500.00 \$
TOTAL TRAITEMENT EAU	3 500.00 \$	3 500.00 \$



TRAITEMENT EAUX USÉES

TRAITEMENT EAUX USÉES - REER COLL.	200.00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - CHARGES SOCIAL	500.00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - ASS. COLL.	50.00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - SCIENT. & GENIE	9 900.00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - ÉLECTRICITÉ	1 000.00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - SALAIRE		500.00 \$
TRATIEMENT EAUX USÉES - IMMATRICULATION		135.00 \$
TRAITEMENT EAUX USÉES - LAC. MACH.		500.00 \$
TRAITEMENT EAUX USÉES - PIÈCES & ACCESSOIRES		1 000.00 \$
RÉSEAU ÉGOUT SANIT. - SALAIRE		2 500.00 \$
RÉSEAU ÉGOUT SANIT. - SCIENT. & GENIE		415.00 \$
RÉSEAU ÉGOUT SANIT. - ASSURANCES		600.00 \$
RÉSEAU ÉGOUT SANIT. - LOC. MACH. & EQUIP.		600.00 \$
RÉSEAU ÉGOUT SANIT. - INFRASTRUCTURE		5 000.00 \$
RÉSEAU ÉGOUT SANIT. - PIÈCES & ACCESSOIRES		400.00 \$
TOTAL DISTRIBUTION EAU	11 650.00 \$	11 650.00 \$

CUEILLETTE & TRANSPORT

ORDURES SUPPL. - REER COLLECTIF	110.00 \$	
ORDURES SUPPL. - ASS. COLL.	150.00 \$	
RECUP. - PIECES & ACCESSOIRES	1 425.00 \$	
COMPOSTEURS DOMESTIQUES		475.00 \$
RÉCUPÉRATION CONTRAT		200.00 \$
RÉCUPÉRATION - LOCATION CAMION		1 000.00 \$
CONTAINER - ENT. & REPARATION		10.00 \$
TOTAL CUEILLETTE & TRANSPORT	1 685.00 \$	1 685.00 \$

AMÉNAGEMENT , URBANISME & DEVELOPPEMENT

URBANISME - ASS. & ABONNEMENT	80.00 \$	
URBANISME - LOC. MACH./OUT. & EQUIP	100.00 \$	
URBANISME - ENT. & REP. MACH/OUTIL & EQUIP.	1 000.00 \$	
URBANISME - ESSENCE	450.00 \$	
URBANISME - ENT. & REPO. BATISSE & TERRAIN		200.00 \$
URBANISME - ENT. & REP. VÉHICULE		650.00 \$
URBANISME - PIECES & ACCESSOIRES		100.00 \$
URBANISME - VETEMENTS		100.00 \$
URBANISME - DEPENSES DE COMMUNICATION		580.00 \$
PARCS SECTEUR VILLÉGIATURE	690.00 \$	
RELAJ TOURISTE - BATIMENT & TERRAIN		690.00 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT & URBANISME	2 320.00 \$	2 320.00 \$

HORTICULTURE

HORTICULTURE - RÉMUNÉRATION	310.00 \$	
HORTICULTURE - ASS. COLL.	70.00 \$	
HORTICULTURE - CONT. EMPLOYEUR		380.00 \$
TOTAL HORTICULTURE	380.00 \$	380.00 \$

LOISIRS

SALLE COMM. - NETT. & BUANDERIE	200.00 \$	
SALLE COMM. - MACH/OUTILL. & EQUIP.	200.00 \$	
SALLE COMM. - AT. DE NETTOYAGE	200.00 \$	
SALLE COMM. - RÉMUNÉRATION		600.00 \$
LOISIRS - GARDIENNAGE & SECURITÉ	700.00 \$	
LOISIRS - MENAGE ACT. CULTURELLES	150.00 \$	
LOISIRS - ENT. & REP. TRAVAUX GENIE	365.00 \$	
LOISIRS - ENT. & REP. BATIMENT & TERRAIN	5 000.00 \$	
LOISIRS - MACH/OUTILLAGE & EQUIP.	2 600.00 \$	
LOISIRS - PIECES & ACCESSOIRES	625.00 \$	
LOISIRS - ARTICLES DE NETTOYAGE	250.00 \$	
LOISIRS - FRAIS DE DEPLACEMENT		100.00 \$
LOISIRS - FRAIS DE POSTE & TRANSPORT		300.00 \$
LOISIRS - DEP. PUBL. & INFORMATION		1 500.00 \$
LOISIRS - APOLLINAIROIS		1 000.00 \$
LOISIRS - FORMATION		100.00 \$
LOISIRS - LOC. TERRAINS & BATISSE		3 000.00 \$
LOISIRS - EQUIPEMENT		1 000.00 \$
LOISIRS - MEDICAMENT		150.00 \$
LOISIRS - SERV. PROF.		2 540.00 \$
TOTAL LOISIRS	10 290.00 \$	10 290.00 \$



BIBLIOTHEQUE		
BIBLIO. - POSTE & BALANCE	25.00 \$	
BIBLIO. - DEP. DE COMMUNICATION	500.00 \$	
BIBLIO. - FORMATION	60.00 \$	
BIBLIO. - ENT. & REP. MACH/OUTIL	1 200.00 \$	
BIBLIO. - ARTICLES DE NETTOYAGE	25.00 \$	
BIBLIO. - DEPENSES PUBLICITE		60.00\$
BIBLIO. - FOURNITURE DE BUREAU		1 000.00 \$
BIBLIO. - RÉMUNÉRATION		750.00 \$
TOTAL BIBLIOTHEQUE	1 810.00 \$	1 810.00 \$
GRAND TOTAL	76 702.00 \$	76 702.00 \$

Adopté à l'unanimité

14839-12-2010
point no 7a

PIIA PATRIMOINE – 126, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot 3 383 416 d'une superficie de 1916.9 m² dans la zone 152 R situé au 126, rue Principale;

ATTENDU QUE le requérant a déposé un nouveau plan plus précis pour l'ajout du balcon au deuxième étage, comme demandé dans la résolution numéro 14804-11-2010 adoptée à la séance du conseil du 1^{er} novembre 2010;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007 et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux pour le balcon soient autorisés comme demandé.

Adopté à l'unanimité

14840-12-2010
point no 7c

PIIA PATRIMOINE – 42, RUE CHAÎNÉ

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot 3 384 798 d'une superficie de 652.1 m² dans la zone 138 R situé au 42, rue Chaîné;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2010-591 afin d'installer une clôture de perche de cèdre en cour avant sur la propriété le long des lignes latérales;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007, en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux pour l'installation de la clôture soient accordés comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2010-591.

Adopté à l'unanimité



14841-12-2010
point no 7d

PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE – 130, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots rénovés 3 688 296 et 3 383 280 d'une superficie de 4.3 ha dans les zones 191 I et 192 I situés au 130, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le requérant a déposé un plan afin de proposer un aménagement paysager pour cacher l'entreposage extérieur comme demandé dans la résolution n^o 14708-07-2010 adoptée à la séance du conseil du 5 juillet 2010;

ATTENDU QUE la demande porte également sur l'enseigne autonome installée en cour avant sur la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'aménagement paysager proposé pour cacher l'entreposage extérieur soit accepté.

Que l'enseigne autonome existante soit acceptée conditionnellement à ce qu'un aménagement soit réalisé à la base de l'enseigne.

Adopté à l'unanimité

14842-12-2010
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – 96, RANG DES MOULANGES

ATTENDU QUE le requérant est le futur propriétaire du nouveau lot projeté 4 727 125 d'une superficie de 3 272.8 m² dans la zone 8 A situé au 96, rang des Moulanges;

ATTENDU QUE le requérant désire séparer la partie de la propriété à usage résidentiel du résidu de la terre à usage agricole;

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2010-080 afin de diminuer la largeur du terrain pour l'usage résidentiel à 41.87 mètres pour permettre de garder le garage agricole sur le résidu de la terre;

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement numéro 591-2007, la norme minimale applicable pour la largeur des terrains non desservis est de 45 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 novembre 2010;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2010-080 soit autorisée pour permettre la largeur du terrain à 41.87 mètres.

Adopté à l'unanimité

14843-12-2010
point no 7f

DÉROGATION MINEURE – 30, RUE DES MERLES

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot 3 383 230 d'une superficie de 683.2 m² dans la zone 188 R situé au 30, rue des Merles;



ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2010-079 afin d'autoriser l'implantation d'un gazébo en cour avant secondaire à 2.2 mètres de la ligne avant secondaire, ainsi que pour autoriser le spa à l'intérieur du gazébo à 2.9 mètres de la ligne avant secondaire;

ATTENDU QU'un gazébo peut, selon le règlement de zonage 590-2007, être implanté en cour avant secondaire, à condition de ne pas empiéter plus de 50% la marge de recul prescrite pour le bâtiment principal, sans jamais être implanté à moins de 3 mètres de la ligne avant et un spa peut être implanté en cour avant secondaire à condition de respecter la marge de recul prescrite pour le bâtiment principal;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 novembre 2010;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2010-079 soit autorisée pour l'implantation du gazébo à 2.2 mètres de la ligne avant secondaire et le spa à l'intérieur du gazébo à 2.9 mètres de la ligne avant secondaire.

Adopté à l'unanimité

14844-12-2010
point no 7g

DÉROGATION MINEURE – 50, RUE DES BOULEAUX

ATTENDU QUE la requérante est la propriétaire du lot 4 285 916 d'une superficie de 508.4 m² dans la zone 125 R situé au 50, rue des Bouleaux;

ATTENDU QUE la requérante a fait une demande de dérogation mineure numéro 2010-082 afin d'autoriser l'implantation d'un patio à 0.16 mètre de la ligne latérale;

ATTENDU QUE la norme, selon le règlement de zonage 590-2007, est de 1.5 mètre de la ligne latérale;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 novembre 2010;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2010-082 soit autorisée pour le patio à 0.16 mètre de la ligne latérale.

Adopté à l'unanimité

14845-12-2010
point no 7h

DÉROGATION MINEURE – LOT 4 492 903, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du nouveau lot projeté 4 492 903 d'une superficie de 3 013.3 m² dans la zone 27 A situé sur le rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE ce nouveau lot est projeté pour recevoir une habitation unifamiliale isolée rendue possible par la décision numéro 353228 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'article 59 et qui a identifié des Îlots déstructurés permettant la construction d'habitation unifamiliale isolée;



ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2010-081 afin de permettre un terrain non desservi situé à moins de 300 mètres d'un lac, d'une profondeur de 51.5 mètres et une superficie de 3013.3 mètres carrés;

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement numéro 591-2007 les normes minimales applicables concernant des terrains non desservis situés à moins de 300 mètres d'un lac, la profondeur minimale est de 75 mètres et la superficie minimale est de 3700 mètres carrés;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 novembre 2010;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2010-081 soit autorisée afin de permettre le lotissement d'un lot non desservi et situé à moins de 300 mètres d'un lac avec une profondeur de 51.5 mètres et une superficie de 3013.3 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité

14846-12-2010
point no 7i

PIIA AFFICHAGE ET DÉROGATION MINEURE – 481, ROUTE 273

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot 3 584 429 d'une superficie de 17 043.9 m² dans la zone 5 A situé au 481, route 273;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2010-585 afin d'installer une nouvelle enseigne autonome en cour avant;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée aura une hauteur de 7.01 mètres et une superficie de 7.8 mètres carrés alors que le règlement de zonage numéro 590-2007 autorise une enseigne autonome d'une hauteur maximum de 6.1 mètres et d'une superficie maximum de 5 mètres carrés;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2010-084 a été faite pour la hauteur et la superficie;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 novembre 2010;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007, du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'enseigne autonome soit autorisée comme présenté à la demande de certificat d'autorisation numéro 2010-585.

Que la demande de dérogation mineure numéro 2010-084 soit autorisée pour une enseigne autonome de 7.01 mètres de hauteur et d'une superficie de 7.8 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité



14847-12-2010
point no 8a

ENGAGEMENT DE LA FIRME PIERRE BEAULIEU CHEMINEMENT STRATÉGIQUE – CENTRE SPORTIF

ATTENDU QUE la Municipalité est désireuse de construire un centre sportif et culturel;

ATTENDU QU'il est avantageux de s'entourer de professionnels pour faire avancer ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la firme Pierre Beaulieu cheminement stratégique, afin de réaliser les étapes suivantes :

1. Accompagnement pour la réalisation de l'étude d'avant-projet (à partir du travail déjà réalisé);
2. Coordination de l'information avec les différentes structures (OBNL, scolaire, municipale, provinciale, fédérale);
3. Élaboration de la stratégie pour faire cheminer le projet;
4. Présentation stratégique du projet;
5. Pertinence et intégration du projet;
6. Accompagnement pour l'obtention de soutien financier.

ATTENDU QU'un estimé de 60 heures de travail a été fait pour réaliser ces étapes, au taux horaire de 125 \$;

ATTENDU QU'à l'achat d'une banque de 40 heures, le taux horaire est réduit à 100 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'acheter une banque de 40 heures au taux horaire de 100 \$ + taxes à Pierre Beaulieu cheminement stratégique, pour amorcer le dossier du centre sportif.

Adopté à l'unanimité

14848-12-2010
point no 8b

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la famille tient une place importante dans notre communauté et qu'elle est au coeur du développement de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie des familles et favoriser le vieillissement actif des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'une politique familiale municipale et élaborer un plan d'action s'y rapportant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réaliser la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA);

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité dépose une demande d'aide financière pour l'élaboration et l'adoption de sa politique familiale municipale et la réalisation de la démarche MADA au ministère de la Famille et des Aînés;

Que la Municipalité désigne Julie Rousseau responsable des questions familiales (RQF).

Que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions familiales.

Adopté à l'unanimité



14849-12-2010
point no 10a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Avis de motion est par les présentes donné par Bernard Ouellet, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement d'emprunt pour le traitement des eaux usées.

14850-12-2010
point no 10b

CESSION DE TERRAIN – RUE DES TOURTERELLES

ATTENDU QUE le règlement numéro 472-2003 décrétant la municipalisation de la rue des Tourterelles est entré en vigueur le 30 juin 2004;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité a compétences en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas des gouvernements ni de leurs ministères ou organismes;

ATTENDU QUE Madame Bella Nadeau, propriétaire du lot 2 845 480 situé au 5, rue des Tourterelles, demande à la Municipalité de lui céder une parcelle de l'emprise de la rue, soit une partie du lot 2 845 475 du cadastre du Québec d'une superficie de 21,3 m² afin de rendre conforme la marge de recul avant du bâtiment principal et d'inclure un puits de type « pointe filtrante » sur sa propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'abolir comme chemin public une parcelle de la rue des Tourterelles, soit une partie du lot 2 845 475 du cadastre du Québec et de la céder pour la somme de UN DOLLAR (1\$) à Madame Bella Nadeau propriétaire du 5, rue des Tourterelles à Saint-Apollinaire. Ladite parcelle est plus amplement décrite dans la description technique préparée par Alain Gosselin, arpenteur géomètre, numéro de dossier 1343-2, minute 17 889.

Cette cession est faite aux conditions suivantes :

- Madame Bella Nadeau acquitte tous les frais d'arpenteurs et de notaire reliés à cette cession;
- À l'exception du puits déjà construit ou pour son remplacement, aucune construction ne pourra être réalisée sur la parcelle de terrain faisant l'objet de la transaction.

D'autoriser la Mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire ledit contrat de cession.

Adopté à l'unanimité

14851-12-2010
point no 10c

DÉCOMPTE PROGRESSIF N^o 2 – RUES CÔTÉ ET GINGRAS

ATTENDU QUE nous avons reçu le décompte progressif n^o 2 des travaux rues Côté et Gingras;

ATTENDU QUE ce décompte représente le total des travaux réalisés au 3 décembre 2010 auquel nous avons soustrait la retenue contractuelle de 10 %;

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin recommande le paiement de la somme de 305 245.09 \$ pour les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer la somme de 305 245.09 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur des travaux, Excavation Marcel Fréchette inc.

Adopté à l'unanimité



14852-12-2010
point no 11a

SUBVENTION DE 500 \$ AU 127^E GROUPE AGAPOGIL

ATTENDU QUE le 127^e Groupe Agapogil nous a fait parvenir une demande écrite afin d'obtenir de la Municipalité un soutien financier pour mener à bien leur mission d'éducation sociale;

ATTENDU QUE parmi les jeunes, 10 sont résidants de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au 127^e groupe Agapogil, la somme de 500 \$ pour les 10 enfants de St-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

14853-12-2010
point no 11b

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA CAISSE DU CŒUR DE LOTBINIÈRE – EMPRUNT DE 144 400 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière pour son emprunt de 144 400 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt no 527-2005, au pair, échéant en série 5 ans comme suit :

7500 \$	3.64 %	14 décembre 2011
7800 \$	3.64 %	14 décembre 2012
8000 \$	3.64 %	14 décembre 2013
8300 \$	3.64 %	14 décembre 2014
112 800 \$	3.64 %	14 décembre 2015

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

Que demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adopté à l'unanimité

14854-12-2010
point no 11c

REFINANCEMENT – RÉGLEMENT D'EMPRUNT N^O 527-2005 POUR LA RÉFECTION DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE 273 ET LA RUE LAURIER

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 527-2005, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billet un montant total de 144 400 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaires de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 144 400 \$ prévu aux règlement d'emprunt no 527-2005 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;



Que les billets soient datés du 14 décembre 2010 et que les intérêts sur les billets payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	7 500 \$
2012	7 800 \$
2013.	8 000 \$
2014.	8 300 \$
2015.	8 600 \$
2015.	104 200 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Apollinaire émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 14 décembre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 527-2005, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

14855-12-2010
point no 11d

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 646-2010 AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER LES TAXES ET L'ADOPTION DU BUDGET 2011

Avis de motion est par les présentes donné par Bernard Ouellet, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de décréter les taxes et l'adoption du budget 2011.

14856-12-2010
point no 11e

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 647-2010 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LA TARIFICATION DE L'EAU AU COMPTEUR 2011

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout et la tarification de l'eau au compteur 2011.

14857-12-2010
point no 11f

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 648-2010 AYANT POUR EFFET D'ÉTABLIR LES TARIFS POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA RÉCUPÉRATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet d'établir les tarifs pour la cueillette des ordures ménagères et la récupération pour l'année financière 2011.

14858-12-2010
point no 12a

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le contrat des assurances municipales doit être renouvelé;

ATTENDU la réception de la soumission d'Essor;



ATTENDU QUE cette firme est en mesure de procéder au renouvellement avec une prime de :

* Assurance générale :	62 211.00 \$
* Pompiers volontaires :	665.00 \$
* Bénévoles :	500.00 \$
* Taxe 9 % :	5 703.84 \$
* Automobile :	10 500.00 \$
* Équipement entrepreneur :	1 203.00 \$
* Taxe 5 % :	585.15 \$

TOTAL 81 367.99 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De renouveler, pour l'année 2011, les assurances municipales, au montant de 81 367.99 \$.

Adopté à l'unanimité

14859-12-2010
point no 12b

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation d'adopter une politique de gestion contractuelle avant le 1^{er} janvier 2011 suite à l'adoption, par le gouvernement du Québec, des projets de lois 76 et 102 concernant le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle vise à assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter et d'appliquer la politique de gestion contractuelle.

Adopté à l'unanimité

14860-12-2010
point no 12c

PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE À LA CORPORATION DES AÎNÉS

ATTENDU QUE la Corporation des aînés organise un souper-bénéfice le 16 avril 2011;

ATTENDU QUE la Corporation a fait une demande écrite à l'effet d'avoir la salle communautaire gracieusement pour ce souper-bénéfice;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à la Corporation des aînés la gracieuseté de la salle communautaire pour le 16 avril 2011. Par contre, les frais pour le ménage, les frais pour les droits d'auteurs, ainsi que 100 \$ pour la location de la cuisine, devront être payés.

Adopté à l'unanimité

14861-12-2010
point no 12d

PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LA CORPORATION DE SOLIDARITÉ EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la CoSSAL organise la grande cueillette de solidarité : « Les 3P : pain, panier, partage 2010 » qui aura lieu les 16 et 17 décembre prochain à la salle communautaire;

ATTENDU QUE la Corporation a sollicité la Municipalité à contribuer à l'activité en offrant gratuitement la salle communautaire pour ces 2 journées;



ATTENDU QUE la CoSSAL collabore avec les organisations locales des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière qui distribueront des paniers de Noël aux familles de Lotbinière vivant de la pauvreté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer à la grande cueillette de solidarité des 3P en offrant gracieusement à la CoSSAL, la salle communautaire, pour les 16 et 17 décembre prochain.

Adopté à l'unanimité

14862-12-2010
point no 12e

EXEMPTION DE TAXES POUR L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE l'Association des personnes handicapées de Lotbinière a déposé, à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire exempte l'Association des personnes handicapées de Lotbinière et le service de transport adapté Lobicar, de toute taxe foncière en ce qui a trait à l'immeuble situé au 16, rue du Collège à Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

14863-12-2010
point no 12f

QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR - ANNÉE 2011

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler notre adhésion au service de transport adapté Lobicar pour l'année 2011;

ATTENDU QUE la quote-part pour le service de transport adapté de Lotbinière pour l'année 2010 était à 1.46 \$ par habitant, soit 7116.04 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De renouveler le service pour l'année 2011 à 1.58 \$ par habitant.

D'accepter que la municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités.

Adopté à l'unanimité

14864-12-2010
point no 12g

RÉSOLUTION D'APPUI À LA COALITION POUR LE MAINTIEN DES COMTÉS EN RÉGION

ATTENDU QUE lors de la rencontre du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) les membres ont adopté une résolution à l'effet de confirmer officiellement l'adhésion de la CRÉ à la Coalition pour le maintien des comtés en région (CMCR);

ATTENDU l'importance que représente la carte électorale pour la région de la Chaudière-Appalaches, les membres du conseil d'administration de la CRÉ ont adopté une seconde résolution demandant aux municipalités d'appuyer par résolution les démarches de la CRÉ et de la CMCR auprès des autorités concernées;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Apollinaire appuie les démarches de la CRÉ et de la CMCR auprès des autorités concernées.

Adopté à l'unanimité

14865-12-2010
point no 13a

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2011, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30.

10 janvier 2011	7 février 2011
7 mars 2011	4 avril 2011
2 mai 2011	6 juin 2011
4 juillet 2011	15 août 2011
12 septembre 2011	3 octobre 2011
7 novembre 2011	5 décembre 2011

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité

14866-12-2010
point no 13b

RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLU(E)S

ATTENDU QUE les membres du Conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De recevoir les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité

14867-12-2010
point no 13c

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2011 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 505-2004

Avis de motion est par les présentes donné par Bernard Ouellet, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement 649-2011 sur la rémunération des élus pour l'année 2011 et abrogeant le règlement 505-2004.



14868-12-2010
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 décembre 2010 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

14869-12-2010
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 décembre 2010, à 20 h 19.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
